Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260827-202647-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 27 août, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 20 août 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 11

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Blandine LE ROY, Audrey CELTON, Johan FLOCHLAY, Quentin DELCLOY, Fanny RENAUD, Xavier LERAY, Alice BLAIMONT

Absents excusés : 04

Mathieu HENRY, Laurent LANCIEN pouvoir à Blandine LE ROY, Isabelle ALLAIN pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Marie Thérèse HERNANDEZ pouvoir à Xavier LERAY

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Audrey CELTON

Délibération n° 2026 – 47 :
Tarifs communaux 2026

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 août 2026

	ANNEE		
Cantine	2024	2025	2026
Enfant école	3,85	4,00	4,50
Repas spécifique	3,85	4,00	4,50
Adulte école	5,60	5,70	6,00
Cimetière			
Concession tombe simple 15 ans	80,00	85,00	85,00
Concession tombe double 15 ans	160,00	170,00	170,00
Concession tombe simple 30 ans	140,00	150,00	150,00
Concession tombe double 30 ans	270,00	280,00	280,00
Concession columbarium 15 ans	520,00	520,00	520,00
Renouvellement concession columbarium 10 ans		350,00	350,00
Matériels	Kerlaziens	Asso Kerlaz	Hors commune

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260827-202647-DE

Caution unique		500,00	
Grande tente (retour j+2) Caution	95,00 600,00		190,00 600,00
Petite tente Caution	75,00 600,00		150,00 600,00
1 table + 2 bancs Caution	7,50 150,00		11,00 200,00
1 table + 6 chaises Caution	7,50 150,00		7,50 200,00
Barrière (non livrée) Caution	5,00 50,00		8,00 50,00
Bibliothèque			
Adhésion adulte	8,00	8,00	8,00
Adhésion famille	13,00	13,00	13,00
Adhésion étudiant + 16 ans			
Adhésion sans emploi, allocataire RSA			
Garderie			
Matin	2,00	2,10	2,20
Soir jusque 18h15	2,00	2,10	2,20
Matin et soir jusque 18h15	3,10	3,20	3,30
Soir de 18h15 à 19h00	0,60	0,70	0,80
Droit de place			
Distributeur (lait, pain …) tarif mensuel	8,60	9,00	9,00

Après en avoir délibéré, 12 pour et 2 abstentions, le conseil municipal valide les tarifs communaux.

Fait et délibéré le 27 août 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Audrey CELTON